

VERSAILLES

AU FIL DES JOURS

Mai 2014

VERSAILLES

Ou la magistrature française infestée par les rituels de la chasse à courre

Le T.G.I de SENLIS n'est pas le seul à jouir du privilège des juges vendus aux plaisirs morbides des veneurs.

En bonne place dans le classement de la corruption le jugement de Versailles condamnant les opposants aux atrocités de la chasse pour une toute imaginaire « violence en réunion ».

Comment la Juge de Versailles explique-t-elle le dépeçage des corps humains et d'animaux dans les forêts du sud ouest de la France tout autant qu'à Rambouillet ?

Comment justifie-t-elle sa sentence après un panégyrique de la vénerie alors qu'en même temps ses aimables amis veneurs se livrent impunément aux actes les plus immondes dans le cloaque des équipages de chasse à courre ?

Comment la juge de Versailles peut-elle inventer de toutes pièces un Code pénal à l'usage exclusif d'un reliquat d'aristocratie dégénéré, dépravé, souillant les forêts françaises du sang humain et animal ?